

L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

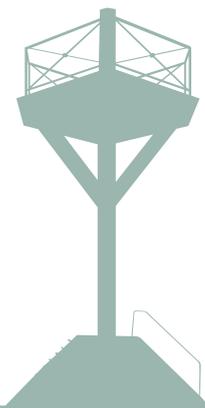
BEAUVOIR - SUR - MER



Vue sur les Halles anciennes et le clocher de l'Église Saint Philbert



Octobre - Décembre 2023 - Numéro 170





Vivre entre Terre et Mer



VIE DU CONSEIL
P. 3



VIE MUNICIPALE
P. 15



VIE EN DÉVELOPPEMENT
P. 31



VIE ASSOCIATIVE
P. 34



VIE PRATIQUE
P. 38



AGENDA
P. 42

L'Aluette

Magazine trimestriel - Tirage : 2650

Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire

Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais

Photothèque : Services municipaux, Challans Gois

Communauté, CDC Conseils, Gülfer Ergin, Aaron Burden,

L'Atelier du Furoshiki et diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer

Tél. : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr



Le Maire
Jean-Yves BILLON

Chères belvérides, chers belvérids,

Le printemps a été très riche en évènements. Le 27 mai, un monument en Mémoire aux Périss en mer a été inauguré. Il se trouve sur le parking de la Matte à Naulleau. Je remercie toutes les personnes qui ont participé, en particulier le monde maritime, à cette belle initiative qui nous tenait à cœur.

Le Samedi 3 juillet 2023, nous avons inauguré notre nouvelle Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 » avec une présentation de sa mascotte Asio (Hibou des Marais). L'organisation de cette inauguration a permis de présenter l'équipement et son fonctionnement. Anne-Flore, agent communal nommée responsable de cet équipement, y travaille à plein temps. Elle est accompagnée par deux élues référentes, Alizée et Fabienne, et par une quinzaine de bénévoles. Cette équipe est très dynamique et force de proposition. Cette structure permet de réaliser des animations autour des jeux de société et d'ateliers de lecture, liens intergénérationnels indispensables dans notre commune.

La troisième inauguration a été l'installation d'un monument en Mémoire aux Anciens combattants d'Afrique du Nord sur le parvis de la Mairie. Cette stèle, installée à côté du Monument aux morts récemment restauré, nous rappelle notre Devoir de mémoire envers ceux qui ont combattu pour la France pendant les différentes guerres et pour le maintien de la paix à travers le monde.

Les travaux d'aménagement du lotissement communal chemin de St Louis débiteront dès la mi-juillet. Je me réjouis du lancement de cette opération, qui permettra l'arrivée de nouveaux foyers sur la commune et la création de 9 logements locatifs sociaux supplémentaires, lesquels seront gérés par le bailleur Vendée Logement. La commercialisation des lots à bâtir est prévue pour la fin d'année 2023.

La rentrée de septembre s'accompagnera du lancement des premiers travaux d'aménagement du Centre-bourg de la commune, sur le parking devant l'Hôtel du Marché. Plusieurs mois de travaux seront nécessaires pour pouvoir profiter par la suite d'une place agréable, conviviale, et sécurisée.

Un autre sujet, qui je sais, vous importe beaucoup, nous recherchons activement de nouveaux médecins pour la commune. Un cabinet spécialisé nous accompagne dans nos démarches pour la recherche et l'installation de praticiens dans les deux cabinets de consultation disponibles à la location situés dans la résidence Billon, nouvellement rénovée, située Grand Rue. Comme vous, j'espère que cette démarche aboutira prochainement.

La saison estivale s'annonce tout aussi riche en animations et festivités, je vous invite toutes et tous à profiter des soirées jeux à la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 », des concerts de l'été dans l'Église St Philbert, du feu d'artifice et bal populaire du 14 juillet au Complexe sportif, ou encore de la soirée animée par un DJ sous les halles le 15 août.

Je vous souhaite un très bel été à tous,

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 22 mai 2023

Absents ayant donné pouvoir : Mme MICHEL Sophie à Mme BODIN Françoise, Mme FRADET Annabelle à M. RETUREAU Pascal, Mme BRIÉE Sophie à M. SANCHEZ Michel, Mme PINEAU Pauline à M. BILLON Jean-Yves

Absents excusés : M. DELAPRÉ Stéphane, Mme ANCELIN Brigitte

Absents : M. PILLET Jean-François, MME BLANCHARD Isabelle

MFR Venansault – Subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la MFR de Venansault sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 pour deux élèves domiciliés sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'attribuer à la MFR de Venansault une subvention de 190 € pour l'année 2023

Restauration des archives communales – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la restauration de certains documents d'archives, notamment 4 registres des naissances et 2 registres des mariages très abîmés, pour un montant de 3285 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de procéder à la restauration de documents d'archives, notamment 4 registres des naissances et 2 registres des mariages pour un montant de 3285 € HT ;
- Décide à l'unanimité de solliciter une subvention du Conseil Départemental de 985,50 €, soit 30 % du montant hors taxe des devis

Locations des salles – Révision des tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°100/2015 du 14 décembre 2015, elle a fixé les tarifs de location des salles et du matériel communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de réviser les tarifs de location des salles et du matériel communal tel que suit :

Tarifs de la Salle Sirocco	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir s/ Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir s/ Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	240 € (360 € sur deux jours)	100 € (150 € sur deux jours)	300 € (450 € sur deux jours)
Vin d'honneur ou assemblée générale	120 €	100 €	180 €
Caution	200 €	200 €	200 €
Sonorisation	50 €	30 €	70 €
Forfait ménage	130 €	130 €	130 €

Tarifs de l'Ardoise Verte	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir s/ Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir s/ Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	220 € (330 € sur deux jours)	Gratuit	270 € (405 € sur deux jours)
Vin d'honneur ou assemblée générale	120 €	Gratuit	150 €
Caution	200 €	200 €	200 €
Sonorisation	50 €	30 €	70 €
Forfait ménage	130 €	130 €	130 €

Tarifs de la Salle de réunion	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir s/ Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir s/ Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Vin d'honneur ou assemblée générale	80 €	Gratuit	120 €
Caution	200 €	200 €	200 €
Sonorisation	50 €	30 €	70 €
Forfait ménage	100 €	100 €	100 €

Tarifs de la Salle polyvalente	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir s/ Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir s/ Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	340 € (510 € sur deux jours)	100 € (150 € sur deux jours)	420 € (630 € sur deux jours)
Vin d'honneur ou assemblée générale	170 €	100 €	240 €
Cuisine	150 € (225 € sur deux jours)	90 € (135 € sur deux jours)	210 € (320 € sur deux jours)
Caution	200 €	200 €	200 €
Sonorisation	150 €	50 €	170 €
Rétroprojecteur	110 € (+ 200 € de caution)	60 € (+ 200 € de caution)	110 € (+ 200 € de caution)
Forfait ménage	170 €	170 €	170 €

Tarifs de l'Abri du Marin	Particuliers et personnes morales ayant leur résidence à Beauvoir s/ Mer	Associations ayant leur siège à Beauvoir s/ Mer	Associations, particuliers et personnes morales extérieurs
Repas ou soirée	Non loué	Gratuit	Non loué
Vin d'honneur ou assemblée générale	120 €	Gratuit	Non loué

- Précise qu'un forfait sera appliqué pour la mise à disposition d'un conteneur poubelle tel que suit :

- > 29 € le bac d'ordure ménagère de 770 L
- > 9,50 € le bac jaune (emballages) de 770 L

- Précise que les salles seront louées à titre gratuit aux associations caritatives et pour les manifestations associatives lorsque la recette est reversée à une autre association caritative

- Précise que les tarifs révisés entreront en vigueur dès l'entrée en vigueur de la présente délibération

Bureau de l'Ardoise Verte – Fixation des tarifs de location (bureau 1 et 2)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment de l'Ardoise Verte comprend quatre bureaux dont deux disponibles à la location.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif de location pour les bureaux n°1 et 2 de l'Ardoise Verte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer le tarif de location des bureaux situés à l'Ardoise Verte – rue Charles Gallet tel que suit :

- > Bureau n°1 – 13,96 m² : 20€ par jour charges comprises
- > Bureau n°2 – 13,23 m² : 20€ par jour charges comprises

Église – Indemnité de gardiennage pour 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, du fait de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, l'Église Saint-Philbert, dont la commune est propriétaire, est mise à disposition de la Paroisse Notre-Dame du Gois, qui en assure la garde.

Cette charge implique des frais d'entretien et de conservation de l'édifice, auxquels la commune peut et souhaite participer.

À cette fin, chaque année, le Préfet de la Vendée informe les communes du plafond indemnitaire applicable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder pour 2023 une indemnité annuelle de 125,06 € à la Paroisse Notre-Dame du Gois au titre du gardiennage de l'Église Saint-Philbert.

VOTE : OUI : 22 NON : 1

Lotissement Les Orchidées – Impasse des Tamaris – Acquisition des espaces communs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°97/07 du 15 octobre 2007, elle a approuvé la convention de transfert à la commune des espaces communs du lotissement Les Orchidées, sis impasse des Orchidées et par délibération n°74/08 du 26 mai 2008, elle a approuvé la convention de transfert à la commune des espaces communs situés sur l'impasse des Tamaris, qui dessert le lotissement Les Orchidées.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conditions posées dans la convention signée le 15 octobre 2007 avec l'association syndicale du lotissement les Orchidées et dans la convention signée 28 mai 2008 avec les propriétaires indivis de l'impasse des Tamaris, sont aujourd'hui remplies et qu'il convient à présent d'envisager le transfert de ces biens dans le patrimoine communal.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu que ce transfert s'opère gratuitement, et que l'ensemble parcellaire à acquérir, propriété du lotisseur, se décompose comme suit :

- Parcelle cadastrée section AY n°239 pour 731 m² (Voirie)
- Parcelle cadastrée section AY n°243 pour 19 m² (Voirie)
- Parcelle cadastrée section AY n°244 pour 116 m² (Voirie)
- Parcelle cadastrée section AY n°359 pour 734 m² (Voirie)

Il comprend la chaussée, les bordures, les caniveaux, les trottoirs, les chemins piétonniers, les stationnements et les espaces verts ainsi que les réseaux d'eaux potable, usées et pluviales, d'éclairage public, électrique et téléphonique, tels que décrits dans la convention de transfert précitée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir gratuitement tel que susénoncé les parcelles cadastrées section AY n°239, 243, 244 et 359 constituant les voiries et espaces communs du lotissement Les Orchidées situé impasse des Orchidées et impasse des Tamaris

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 1

Sydev – Convention pour l'extension du réseau électrique – Lotissement L'Obione

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux d'extension du réseau électrique pour la réalisation du lotissement privé L'Obione situé chemin du Fief Buord. Conformément aux règles du syndicat, la commune doit prendre part financièrement à la réalisation de ces travaux.

VOTE : OUI : 22 NON : 1



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2023.EXT.0164 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique pour la réalisation du lotissement privé L'Obione, situé Chemin du Fief Buord, établissant une participation communale à hauteur de 22 654 € pour un montant total de travaux de 37 758 € HT

Sydev – Convention pour travaux de rénovation d'éclairage – rue du 11 novembre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux de rénovation d'éclairage situés rue du 11 Novembre.

Conformément aux règles du syndicat, la commune doit prendre part financièrement à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2023.ECL.0821 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage rue du 11 Novembre établissant une participation communale à hauteur de 14 953 € pour un montant total de travaux de 29 906 € HT

Dispositif Petites Villes de Demain – Approbation convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 13 avril 2021, la commune de Beauvoir sur Mer a décidé d'adhérer au programme « Petites Villes de Demain », et s'est engagée à élaborer un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, formalisée dans une convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la stratégie et le plan d'actions qui seront repris dans la convention cadre valant ORT ont été présentés au conseil municipal le 17 avril 2023.

Il convient à présent de valider le projet de redynamisation et le plan d'actions associé et d'approuver la convention cadre valant ORT dont la signature est programmée le 18 juillet 2023.

Monsieur le Maire rappelle que les deux communes adhérentes au programme et la communauté de communes se sont réunies en comité de pilotage et réunions techniques à plusieurs reprises depuis la signature de la convention d'adhésion. Sur Beauvoir sur Mer, le comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises : le 14/12/2022 (diagnostic et stratégie), le 05/01/2023 (stratégie), le 27/02/2023 (plan d'actions) et le 11/04/2023 (plan d'actions). Ce travail collectif a été renforcé par deux

comités de projet, associant les partenaires du programme PVD, le 30/01/2023 (validation de la stratégie de redynamisation) et le 27/03/2023 (validation du plan d'actions et du périmètre d'intervention ORT). Une présentation de la stratégie et du plan d'actions a été effectuée en Conseil Municipal le 17/04/2023.

La prochaine échéance est la signature de la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) programmée le 18 juillet 2023.

Le projet de redynamisation s'est construit à partir de différentes étapes :

- 1 – le diagnostic de territoire
- 2 – la stratégie de redynamisation et le plan d'actions
- 3 – la convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide à l'unanimité le projet de redynamisation présenté et le plan d'actions associé dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain

Vendée Eau – Programme « Chaque Goutte Compte » – Approbation de la convention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Vendée Eau propose à la commune d'adhérer au programme « Chaque Goutte Compte » qui permet l'accompagnement des collectivités pour la maîtrise et la réduction des consommations d'eau des branchements communaux et intercommunaux et le suivi des consommations.

Vendée Eau accompagne les collectivités dans leur diagnostic et aide financièrement pour la mise en place de matériel hydroéconome.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention-cadre n°23-CGC2-089 pour l'accompagnement des collectivités pour la maîtrise et la réduction des consommations d'eau des branchements communaux et intercommunaux et le suivi des consommations

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille MICHEL suite au décès de Marcel MICHEL
- de la part de la famille JOLY suite au décès de Bernard JOLY
- de la part de la famille FRANCHETEAU suite au décès de Philippe FRANCHETEAU
- de la famille RICOLLEAU suite au décès de Laurent RICOLLEAU
- de la part l'Association Les Archers du Pays du Gois pour l'attribution d'une subvention.

Puits de Riez

M. le Maire annonce qu'il prendra rapidement un arrêté pour limiter les usages au Puits de Riez. Des jours d'ouverture avec amplitude horaire seront mis en place, sauf pour les exploitants agricoles.

Laurent DENIS demande si des capteurs permettent de connaître le volume du Puits de Riez. Le Maire répond qu'il n'y a pas de capteurs et qu'il serait intéressant de savoir les m³ qui sortent et qui restent. Il faudrait combiner un piézomètre et un débitmètre.

Prochain Conseil Municipal

M. le Maire annonce la date du prochain conseil municipal fixée au 26 juin 2023, avec une présentation de l'ABS à 18h30 en assemblée plénière

Diagnostic archéologique en centre-ville

M. le Maire rappelle la réalisation de sondages archéologiques par l'INRAP à partir du 5 juin en centre-ville. Les sondages seront normalement finis pour la fin juin.

Inaugurations

M. le Maire rappelle les différentes inaugurations prévues :

- samedi 27 mai à 16h : inauguration de la stèle des péris en mer au Port du Bec
- samedi 3 juin à 10h30 : inauguration de la Bibliothèque-Ludothèque « Le 3 »
- samedi 17 juin à 11h : inauguration de la stèle des anciens combattants devant la mairie

Horaires d'ouverture de la piscine

Fabienne DOUX remercie pour les nouveaux horaires de la piscine de Beauvoir Sur Mer qui sont mieux que les anciens.

Laurent DENIS fait remonter que le fond de la piscine est jaune. M. le Maire répond que le liner a été refait, c'est peut-être dû à cette intervention. Des analyses d'eau sont faites.

Balade fleurie et opération ville propre

Pascal RETUREAU rappelle la balade fleurie le samedi 27 mai, débutant à 8h30 devant la mairie.

Pascal RETUREAU annonce l'opération ville propre le 4 juin en centre-ville entre 9h et 12h.

Entretien des entrées de maison sur espaces publics

Valérie THIBAUD fait remonter les demandes de belvédérins qui se demandent qui doit nettoyer les espaces devant leurs propriétés.

M. le Maire répond que la commune entretient les espaces mais les riverains sont aussi légitimes à entretenir devant chez eux.

Il faudrait prévoir un rappel dans le bulletin municipal précisant que les désherbants chimiques sont interdits.

Raccordement fibre

André BURGAUD demande pourquoi 3 tourelles sont arrivées Chemin des Chauderives alors que le chemin vient juste d'être refait.

Déplacement solidaire « En voiture Simone »

Denis TESSON rappelle le dispositif « En voiture Simone » qui se met en place à partir du 1^{er} juin 2023 sur les 4 communes de l'ancien Pays du Gois. Tous les foyers vont recevoir un flyer dans leur boîte aux lettres. Cette distribution sera faite par les élus. La référente du dispositif pour Beauvoir Sur Mer est Mme LABBAYE.

Déjà 5 conducteurs bénévoles sont inscrits pour Beauvoir sur Mer. Pour tous les conducteurs ou bénéficiaires il faut adhérer à l'ASSOLI. C'est 5€/an et par personne ou 10€/an et par famille.

Le CCAS de Beauvoir Sur Mer prendra en charge l'adhésion à l'ASSOLI des conducteurs bénévoles et de la référente de Beauvoir Sur Mer.

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 26 juin 2023

Absents ayant donné pouvoir : Mme BRIÉE Sophie à Mme FRADET Annabelle, Mme POTIER Alizée à Mme DOUX Fabienne, Mme KARPOFF Béatrice à Mme THIBAUD Valérie, M. ANDRÉ Peter à M. TESSON Denis

Absents : Mme PINEAU Pauline, M. PILLET Jean-François

Budget général – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires 2023. La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose de procéder à des ajustements de crédits comme suit :

En section de fonctionnement : Dépenses

> Chapitre 23 « Virement à la section d'investissement » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 27000 € afin d'équilibrer la présente décision modificative (même montant en RI au Chapitre 21).

En section de fonctionnement : Recettes

> Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 33000 € afin d'équilibrer la présente décision modificative. Cette augmentation concerne la dotation biodiversité.

En section d'investissement : Dépenses

> Opération 53 « Parc Services Techniques » : il est proposé d'augmenter les crédits de 12000 € considérant l'acquisition d'un fourgon Fiat Doblo non prévue au budget.

> Opération 25 « Centre Administratif » : il est proposé d'augmenter les crédits de 27000 € dans le cadre des travaux de mise aux normes électriques de la maison des assistantes maternelles (MAM).

> Opération 65 « Réseau Eaux Pluviales » il est proposé d'augmenter les crédits de 6000 € considérant les travaux de busage chemin de la Commanderie non prévus au budget.

> Opération 40 « Église » : il est proposé de réduire les crédits à hauteur de 12 000€ afin d'équilibrer la présente décision modificative et considérant la marge disponible sur cette opération.

En section d'investissement : Recettes

> Chapitre 21 « Virement de la section de fonctionnement » : il est proposé d'augmenter les crédits à hauteur de 27000 € afin d'équilibrer la présente décision modificative (même montant en DF au Chapitre 23).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de modifier le budget général tel que sus exposé

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

> en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

> en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

> en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Beauvoir sur Mer son budget principal et annexe lotissement.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Création de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) n°2023-01 – Travaux d'aménagement du centre-bourg – Opération n°68

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le principe du vote en AP/CP. La procédure des AP/CP est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier les investissements, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les **autorisations de programme (AP)** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les **crédits de paiement (CP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération. Le suivi des AP/CP figure également en annexe des documents budgétaires.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

AP/CP relative aux travaux d'aménagement du centre bourg :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, la procédure de consultation a permis l'attribution des deux lots « VRD » et « Aménagements paysagers » (décision N°46/2023 du 17 mai 2023).

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 1570 000 € TTC, ce montant tenant compte de provisions pour aléa et révisions de prix compte tenu de la volatilité des matières premières.

Plan de financement :

Le total des CP doit être égal au montant de l'AP : CP 2023 à CP 2026 = AP.

> Dépenses : Travaux de VRD et d'aménagements paysagers, maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, SYDEV.

> Recettes : Les dépenses d'équipement relatives à cette opération seront financées par l'autofinancement, par l'emprunt et par des subventions en cours de sollicitation (un réajustement de la ventilation sera effectué au moment du vote du Budget Primitif).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer l'autorisation de programme n°2023-01, ainsi que la répartition des crédits de paiement comme exposé ci-dessus

VOTE : OUI : 21 ABSTENTIONS : 4

ASSOLI – Espace de Vie Sociale – Subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ASSOLI, Association Socioculturelle et de Liens Intergénérationnels, dont le siège est situé au 7 rue Saint-Nicolas à Beauvoir sur Mer, sollicite l'attribution d'une subvention afin de l'aider à pérenniser l'Espace de Vie Sociale.

L'ASSOLI sollicite de la commune l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € afin de l'aider au fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale.

Cet espace est destiné au développement d'actions solidaires et d'animations festives et culturelles ainsi qu'à une meilleure mobilité collective de la population.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à l'ASSOLI, Association Socioculturelle et de Liens Intergénérationnels, dont le siège est situé au 7 rue Saint-Nicolas à Beauvoir sur Mer une subvention de 3000 € pour l'Espace de Vie Sociale

VOTE : OUI : 23 ABSTENTIONS : 2

Restaurant scolaire – Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024

Le conseil municipal, lors de la séance en date du 4 juillet 2022, avait fixé les tarifs suivants pour l'année 2022-2023 :

- > repas maternelle : 3,60 €
- > repas élémentaire : 3,90 €
- > repas adultes : 7,80 €
- > repas ASSOLI : 3,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2023-2024, à compter du lundi 21 août 2023, tels que suit :

- > repas maternelle : 3,70 €
- > repas élémentaire : 4 €
- > repas adultes : 8 €
- > repas ASSOLI : 3,90 €

VOTE : OUI : 23 NON : 1 ABSTENTION : 1

Tarif horaire d'un agent pour facturation – Modification

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération n°58/08 du 7 avril 2008 elle a fixé le tarif horaire d'un agent municipal pour facturation à hauteur de 30 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer le tarif horaire d'intervention d'un agent communal pour facturation à hauteur de 35 €

Organisation du concours de peinture 2023 – Adoption du règlement – Fixation du tarif

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser la 23^{ème} édition du concours de peinture « Peindre Beauvoir sur Mer » sur le thème « Beauvoir sur Mer au fil de l'eau », le mardi 15 août 2023 à Beauvoir sur Mer en partenariat avec les entreprises et les artisans de Beauvoir sur Mer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'organiser la 23^{ème} édition du concours de peinture « Peindre Beauvoir sur Mer » sur le thème « Beauvoir sur Mer au fil de l'eau », le mardi 15 août 2023
- Décide d'adopter le règlement du concours de peinture
- Décide de fixer le tarif des inscriptions à 5 € par adulte et d'instaurer la gratuité des inscriptions pour les mineurs
- Précise que le montant des inscriptions sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Beauvoir sur Mer

Organisation du concours de photographies 2023 – Adoption du règlement – Fixation du tarif

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser la 2^{ème} édition du concours de photographies sur le thème « Beauvoir sur Mer au fil de l'eau », du lundi 3 juillet au jeudi 3 août 2023 à Beauvoir sur Mer en partenariat avec les entreprises et les artisans de Beauvoir sur Mer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'organiser la 2^{ème} édition du concours de photographies sur le thème « Beauvoir sur Mer au fil de l'eau », du lundi 3 juillet au jeudi 3 août 2023
- Décide d'adopter le règlement du concours de photographies
- Décide de fixer le tarif des inscriptions à 5 € par adulte et d'instaurer la gratuité des inscriptions pour les mineurs
- Précise que le montant des inscriptions sera reversé au CCAS de Beauvoir sur Mer

Sydev – Convention pour l'extension du réseau électrique – Lotissement communal Saint Louis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux d'extension du réseau électrique pour la réalisation du lotissement communal Saint Louis situé chemin de Saint Louis. Conformément aux règles du syndicat, la commune doit prendre part financièrement à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention

n°2023.EXT.0197 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique chemin de Saint Louis établissant une participation communale à hauteur de 65123 €

Lotissement Le Flocquant – Dénomination de la voie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur GABORIT Sébastien est bénéficiaire d'un permis d'aménager depuis le 23 mai 2023 pour la création du lotissement Le Flocquant situé chemin de Saint Louis comprenant 4 lots. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer la voie du lotissement Le Flocquant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de dénommer la voie du lotissement Le Flocquant situé chemin de Saint Louis : > Impasse de l'Enclume

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille BRISSON suite au décès de Monique BRISSON
- de la part de la famille GIVELET suite au décès de Janine GIVELET
- de la part de l'Association SNEEM (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire) pour l'attribution d'une subvention.
- de la part de l'Association Océane Twirling pour l'attribution d'une subvention.
- de la part de l'école privée Saint Joseph pour l'aide financière apportée pour le voyage scolaire en Val de Loire

Commission Finances

M. le Maire annonce une commission Finances le 24 juillet pour préparer le passage à la M57.

Conseil Municipal

M. le Maire annonce la date du prochain conseil municipal fixée au 28 août 2023.

Réserve Naturelle Régionale

M. le Maire annonce qu'une réunion a eu lieu avec le conservatoire du littoral et la LPO pour la création d'une Réserve Naturelle Régionale sur les propriétés du CEL et de la LPO dans le bas des Vallées. Toutes les structures et associations concernées étaient présentes. Des propositions sont attendues début 2024 pour mettre en valeur ce site. Toutes les activités présentes continueront.

Conseils Municipaux

Extraits de la séance du 28 août 2023

Animations d'été

Michel SANCHEZ fait passer un planning de présence des élus pour les différentes animations d'été et la présence aux 4 jeudis d'Autrefois Challans pour tenir le stand de la commune.

Entretien du cyclo-cross

Denis TESSON lance un appel solidaire pour aller entretenir le cyclo-cross dans la première quinzaine de juillet avec la personne membre de l'Association du Vélo Belvéryn.

Soirées jeux à la ludothèque

Fabienne DOUX informe que la ludothèque organise des soirées jeux tous les mardis de l'été (la veille des mercredis de l'été dans l'église).

Fête de l'école publique

Nicolas BEHAR invite les élus à la fête de l'école publique du dimanche 2 juillet dans l'enceinte de l'école.

Secours populaire

Sandrine POUTHÉ informe que le Secours populaire ouvre tous les 1^{ers} samedis du mois pour les parties vestiaires et brocante.

Pistes cyclables

Stéphane DELAPRÉ demande s'il ne serait pas possible d'avoir une piste cyclable sur la route de Fromentine. M. le Maire répond qu'un travail est en cours avec le Département sur ce sujet. Une réunion de travail est prévue prochainement.

Sortie vélo

Sandrine POUTHÉ annonce la sortie vélo du 16 juillet de Beauvoir Sur Mer vers la Barre de Monts par le marais (600m de Départementale empruntée). Le rendez-vous est fixé à la Petite Gare.

Entretien de chemin

Stéphane DELAPRÉ rappelle que le Chemin de la Nourie doit être réparé. M. le Maire répond que les travaux sont prévus et programmés.

Chorale de Beauvoir sur Mer

Françoise BODIN informe que malgré le départ du chef de chœur, la chorale de Beauvoir sur Mer est toujours présente et recrute des chanteurs.

Signalétique Le Pauvrier

Sandrine POUTHÉ indique que le panneau « Le Pauvrier » n'a pas été remis en place suite aux travaux sur la digue. Stéphane DELAPRÉ indique qu'un autre panneau indiquant les 4 lieux-dits de l'autre côté est aussi tombé.

Sondages archéologiques en centre-ville

Nicolas BEHAR demande des nouvelles des diagnostics archéologiques. M. le Maire répond qu'il n'y a rien à signaler devant l'Hôtel du Marché et que les vestiges de bâtiments ont été trouvés sur la Grand Place.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BRIÉE Sophie à Mme THIBAUD Valérie, M. BÉHAR Nicolas à M. GRIÈRE Yohann, M. DENIS Laurent à Mme POUTHÉ Sandrine

Excusés : M. DELAPRÉ Stéphane, Mme BILLET Anne

Absents : Mme FRADET Annabelle, M. PILLET Jean-François

Sydev – Convention pour travaux de rénovation de l'éclairage – rue du 8 Mai

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux de rénovation d'éclairage situés rue du 8 Mai.

Conformément aux règles du syndicat, la commune doit prendre part financièrement à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2023.ECL.0989 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage rue du 8 Mai établissant une participation de la commune à hauteur de 17459 € pour un montant total de travaux de 24 941 €

Sydev – Convention pour effacement du réseau électrique – rue du 8 Mai

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager et de financer des travaux d'effacement du réseau électrique liés au déploiement de la fibre optique rue du 8 Mai.

Conformément aux règles du syndicat, la commune doit prendre part financièrement à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2023.THD.0056 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre rue du 8 Mai, établissant une participation communale à hauteur de 41785 € pour un montant total de travaux de 132074 € HT

Sydev – Convention pour travaux d'éclairage – Lotissement communal chemin de Saint Louis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager des travaux d'éclairage pour le lotissement communal situé chemin de Saint Louis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2023.ECL.0925 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage pour le lotissement communal chemin de Saint Louis établissant une participation communale à hauteur de 17543 €

Sydev – Convention pour travaux d'éclairage – Pose d'une horloge astronomique au stade

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SyDEV accepte d'engager des travaux d'éclairage pour le stade de football.

Ces travaux consistent en la pose d'une horloge astronomique pour l'éclairage du stade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention n°2023.ECL.0957 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'éclairage au stade, établissant une participation communale à hauteur de 749 € pour un montant total de travaux de 936 € HT

Association Bénévoles Beauvoir sur Mer – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une association « Bénévoles Beauvoir sur Mer », laquelle sollicite une subvention exceptionnelle pour subvenir aux différents frais de création et de lancement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'attribuer à l'association « Bénévoles Beauvoir sur Mer » dont le siège social est en Mairie – Place de l'Hôtel de Ville à Beauvoir sur Mer, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €

Approbation de la modification des statuts de Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au déménagement du siège social de Challans Gois Communauté le 11 avril 2023, il convient de procéder à une modification statutaire afin de mettre à jour l'adresse de la Communauté de Commune (article 3 des statuts) comme suit :

« Le siège social de la Communauté de Communes est fixé au 16 rue du Parc de Pont-Habert – CS 50337 – 85300 SALLERTAINE ».

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré :
- Décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Challans Gois Communauté selon les éléments présentés ci-dessus.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durables

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique du PLUi. Il précise que ce débat n'amène pas de prise de décision, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de vote à exprimer. Toutefois, une délibération doit prendre acte de ce débat.

L'article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que le Plan Local d'Urbanisme comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 [...], le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de chaque conseil municipal, au plus tard 2 mois avant l'arrêt du PLUi.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue « le projet politique » des élus de Challans Gois Communauté dans le cadre de l'élaboration du PLUi. À partir des enseignements du diagnostic et de ses enjeux, il affirme la volonté politique d'aménagement et de développement du territoire dans un cadre durable.

Les orientations du PADD sont traduites dans le règlement écrit et graphique du projet de PLUi.

Le PADD présente ainsi les grands choix stratégiques des politiques sectorielles d'aménagement du territoire (démographie, habitat, économie industrielle, artisanale et touristique, agriculture, déplacements, environnement, risques...) de manière transversale, pour les 10 prochaines années, soit à l'horizon 2033.

Il s'articule autour de trois axes forts :

AXE 1 – Littoral, marais, bocage : interdépendants et complémentaires

AXE 2 – La pratique du territoire au quotidien : des mixités à conforter

AXE 3 – L'horizon du grand territoire : un dialogue à poursuivre

Ces axes font l'objet de 16 orientations spécifiques, lesquelles sont détaillées par des éléments de déclinaisons de ces orientations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les orientations générales du PADD, et précise que ce débat n'amène pas de prise de décision, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de vote à exprimer. Toutefois, une délibération doit prendre acte de ce débat.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD du PLUi.

EPF de la Vendée – Convention étude secteurs de la Taillée et du Cornoir

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée sur les secteurs dit de la Taillée et du Cornoir en vue de réaliser un programme d'habitat (voire de commerces et services).

L'EPF de la Vendée propose à la commune la signature d'une convention d'étude afin de lui confier une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur les secteurs désignés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par cette convention l'EPF s'engage à accompagner la commune pour engager et suivre l'étude urbaine à réaliser ainsi qu'à l'accompagner dans le choix d'un ou plusieurs opérateurs si la commune ne réalise pas l'opération en régie. La commune confie également à l'EPF la conduite des actions foncières par veille foncière pour réaliser des acquisitions ponctuelles par exercice du droit de préemption urbain, voire par voie amiable sur sollicitation des propriétaires ou par prospection de l'EPF.

Le périmètre d'intervention de l'opération concerne deux secteurs : le secteur de la Taillée qui couvre 7 parcelles d'une surface d'environ 5 773 m² situées en zone UA du PLU et le secteur du Cornoir composé de 6 parcelles pour une surface d'environ 6 000 m² situées en zone Ubb du PLU.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF est plafonné à 650 000 € HT.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la période de portage des immeubles acquis par l'EPF s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la convention d'étude entre la commune de Beauvoir sur Mer, la communauté de communes Challans Gois Communauté et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur les secteurs de la Taillée et du Cornoir

Lotissement Bel Horizon 2 – Approbation de la convention de transfert des espaces et équipements communs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Bel Horizon 2 », situé chemin du Fief des Justices, il convient de conclure avec le lotisseur, la société NEWLAND, dont le siège social est situé 12 rue du Port à Thouaré sur Loire (44470), une convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs du lotissement, lesquels comprennent entre autre la voirie, les espaces verts, les différents réseaux et les délaissés d'élargissement.

Monsieur le Maire précise que le transfert aura lieu à titre gratuit et que la conformité des travaux sera vérifiée par les services de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs à conclure avec le lotisseur, la société NEWLAND, dont le siège social est situé 12 rue du Port à Thouaré sur

Loire (44470), dans le cadre du lotissement « Bel Horizon 2 » situé chemin du Fief des Justices

VOTE : OUI : 21 ABSTENTION : 2

TOTEM France – Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour un emplacement situé chemin de la Chèvre

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aux termes d'une convention initiale en date du 6 Novembre 2009, la commune de Beauvoir sur Mer a consenti à la société Orange France le droit d'occuper un emplacement d'une surface de 117 m² sur la parcelle cadastrée section AN n°234, situé chemin de la Chèvre afin d'implanter des équipements techniques liés aux réseaux de communications électroniques.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette convention a été résiliée par anticipation, d'un commun accord entre les parties, afin que la société Totem France puisse succéder à la société Orange France dans les droits et obligations en découlant.

Il convient désormais de procéder à la signature d'une nouvelle convention entre la commune et la société Totem France.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la convention d'occupation du domaine public à conclure avec Totem France dans le cadre de l'occupation d'un emplacement d'une surface de 117 m² sur la parcelle cadastrée section AN n°234 située chemin de la Chèvre en vue de l'exploitation des équipements techniques liés aux réseaux de communications électroniques, établissant le paiement par Totem France à la commune de Beauvoir sur Mer d'une redevance annuelle de 2 500 €

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Cette mission de conseil vise à sensibiliser les élus et contribue à prévenir les risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité.

Il appartient en conséquent à chaque collectivité de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique.

Le ou les référents ne doivent plus exercer de mandat local depuis au moins trois ans, et ne doivent pas être agent de la collectivité, ni être en conflit d'intérêt avec elle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) annexée à la délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

Monsieur le Maire précise que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat, et propose de fixer les modalités de saisine des référents déontologues ainsi que les conditions d'examen des demandes comme suit :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter
- L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents et décide des moyens matériels mis à disposition.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de décider que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront de forme écrite, rendus dans un délai d'un mois et que le ou les référents déontologues auront les moyens matériels suivants à disposition :

- Mise à disposition d'un bureau
- Possibilité de contacter les services internes de la collectivité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer la rémunération du ou des référents déontologues à 80 € par personne et par dossier, à 300 € pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, à 200 € pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne à l'unanimité en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) annexée à la

délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

- Précise que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat
- Fixe les modalités de saisine des référents déontologues ainsi que les conditions d'examen des demandes comme suit :

- > La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter

- > L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité

- > Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.

- > La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents et décide des moyens matériels mis à disposition.

- Décide que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront de forme écrite, rendus dans un délai d'un mois et que le ou les référents déontologues auront les moyens matériels suivants à disposition :

- > Mise à disposition d'un bureau

- > Possibilité de contacter les services internes de la collectivité

- Fixe la rémunération du ou des référents déontologues à 80 € par personne et par dossier, à 300 € pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, à 200 € pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille BURGAUD suite au décès d'Augusta BURGAUD
- de la part de la famille THOUZEAU suite au décès d'Annick THOUZEAU
- de la part de la famille BILLON suite au décès de Jean BILLON

- de la part de BTP CFA de la Roche-sur-Yon pour l'attribution d'une aide au fonctionnement du centre de formation.

Prochain Conseil Municipal

M. le Maire donne la date du 9 octobre 2023 pour le prochain conseil municipal

Informations Travaux

M. le Maire informe l'assemblée des différents travaux à venir :

- Travaux Rue du 8 Mai : fermeture du 28 août au 20 novembre

- Travaux centre-ville : démarrage 1^{ère} phase sur le parking devant l'Hôtel du Marché à la mi-septembre

- Travaux Église : fin des travaux sur la chapelle St Goustan fin novembre

- Travaux du lotissement Saint Louis : fin de chantier pour novembre. Le prix de vente des lots sera fixé au prochain conseil municipal

- Travaux de rénovation de l'école : dépôt du permis de construire prévu pour septembre. La salle polyvalente est réservée de juin 2024 à mars 2025 pour délocaliser le restaurant scolaire pendant les travaux.

Presbytère

M. le Maire informe qu'une partie du presbytère sera restituée à la commune car l'Abbé WILSON n'en a plus l'utilité. La paroisse conserve seulement 50m², côté Poste.

Le projet de réaménagement du bâtiment, encore en cours de réflexion, permettra de créer des logements saisonniers ou sera éventuellement mis à la disposition de l'ASSOLI.

Piscine

M. le Maire rappelle qu'il y a eu des soucis à la piscine. Le Maire de la commune n'avait même pas été informé que la piscine était fermée, à son grand étonnement. Depuis, ce dysfonctionnement a été régularisé et à chaque problème il en est informé par le délégataire. Le Maire a signalé au gestionnaire son étonnement sur le manque de fréquentation de l'équipement et lui a demandé d'afficher les horaires d'ouverture identiques par rapport aux informations données sur le site internet.

Puits de Riez

M. le Maire précise que la commune ne peut pas limiter l'utilisation du puits de Riez à des gens hors commune.

On peut seulement limiter les horaires, sauf pour les éleveurs, ce qui a été fait plus tôt cette année.

Espèces envahissantes

M. le Maire précise que le listing des espèces envahissantes est de compétence ministérielle. Il est possible d'interdire aux particuliers d'en planter et aux professionnels d'en vendre. C'est au Préfet de faire respecter ces interdictions.

Il y a environ 140 espèces envahissantes en Pays de la Loire.

Piégeage des ragondins

Isabelle BLANCHARD demande quand la campagne de piégeage des ragondins aura lieu car il y en a partout.

Pascal RETUREAU répond que ces campagnes se font toute l'année.

André BURGAUD regrette que le piégeage des ragondins ne soit pas autorisé sur les terrains qui appartiennent à la LPO.

Déchets verts sauvages

Valérie THIBAUD regrette que des gens mettent des déchets verts dans les fossés, il y en a partout.

M. le Maire va en informer la Police Municipale.

La Pibole la Barre de Monts

Sandrine POUTHÉ demande si la Pibole à la Barre de Monts a été vendue ? M. le Maire répond que le terrain appartenait à l'Etat (maison de retraite de Beauvoir Sur Mer) et a été revendue à un aménageur pour y faire une opération d'aménagement.

Ancienne maison éclusière

Isabelle BLANCHARD demande ce qu'il en est de l'ancienne maison éclusière au Grand Pont ?

M. le Maire répond que l'État a fait un transfert de gestion à la commune mais pas de propriété. Les procédures seront longues pour la détruire ou la rénover. Le bâtiment est situé en zone de précaution du PPRL, il ne pourra plus servir de logement.



Urbanisme du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

06/07 - GODIN Jean-Paul et Nelly
9 rue Gaston Planet
Véranda

10/08 - LEFEBVRE Olivier
16 rue des Violettes
Carport

07/09 - PILLET Alain et Hélène
18 rue du Stade
Véranda

25/07 - DUPONT Mathieu et ECOMARD
Hélène
2 chemin du Puits de Riez
Transformation garage en habitation

21/08 - GREBAUT Guillaume
35 chemin de la Vallée des Vignes
Abri de jardin

07/09 - GABORIT Mickaël et Séverine
30 chemin du Fief Buord
Véranda

27/07 - BRISSAUD Alain
12 rue du Chêne Vert
Serre

05/09 - LEVASSEUR Jacques
2 impasse de la Frégate
Véranda

21/09 - BATARD Michel et Nadine
7 chemin de la Grande Filée
Pergola

06/09 - POTVIN Jessica
8 rue du Clos des Vignes
Abri de jardin

Permis de construire

05/07 - SCI du Dain - CHAIGNEAU
Dominique
Rue du Dain
Hangar

21/07 - MENUET Raphaël
85 rue de la Roche
Maison

16/08 - SOCIETE TUE et Fils
4 chemin de la Chèvre
15 garages

11/07 - SCI GRAND LARGE
M. ANDRE Grégory
32 rue des Taloupes
Maison

24/07 - GAILLARD Jean-Pierre et
Hélène
20 chemin du Puits de Riez
Maison

29/08 - BURGAUD Laurence
7 rue des Mathurins
Garage et modification de façades

13/07 - COUEDEL Steven et Audrey
88 chemin de la Chèvre
Maison

10/08 - BRAUD Vincent et Fabienne
16 chemin de la Rondelière
Maison

État Civil du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

Naissances

- Le 1^{er}/07 : Talya BATARD de Patrice BATARD et Johanna HEISSAT
 Le 22/07 : Rosalie LE PODER de Matthieu LE PODER et Alizée POTIER
 Le 28/07 : Eden LEROY de Davy LEROY et Justine MAURICE
 Le 14/08 : Ilanna SYRAS PERRAULT de Tanguy SYRAS et Charline PERRAULT
 Le 17/08 : Gemma RICARDI de Joffrey RICARDI et Alexia CHARPENTIER
 Le 22/09 : Edouard TARAUD DELAPRÉ de Guillaume TARAUD et Coralie DELAPRÉ

Mariage

- Le 22/07 : Benoît MOREL et Emmanuelle THOMAZEAU
 Le 12/08 : Abdel OUAHAB et Océane HUCHET

Décès

- | | | |
|---|---|---|
| Le 9/07 : Léone MOREAU épouse CROCHET, 93 ans | Le 4/08 : Jean LUPATELLI, 81 ans | Le 13/09 : Marcel GILBERT, 55 ans |
| Le 14/07 : Thérèse THOMAZEAU veuve BONNEAU, 90 ans | Le 6/08 : Albert GABORIT, 89 ans | Le 14/09 : Monique RENAUD épouse ROBICHON, 84 ans |
| Le 15/07 : Jean BILLON, 93 ans | Le 10/08 : Michel GUILLOTEAU, 81 ans | Le 15/09 : Brigitte BURGAUD épouse PADIOLLEAU, 60 ans |
| Le 17/07 : Louis LETEXIER, 79 ans | Le 13/08 : Jeannine HERBELOT veuve GAILLARD, 89 ans | Le 24/09 : Michel LEBRETON, 78 ans |
| Le 18/07 : Jean-Luc LORAND, 65 ans | Le 29/08 : Guy ANDRÉ, 85 ans | Le 26/09 : Ali SOLTANE, 88 ans |
| Le 24/07 : Laurence COUTON épouse PALVADEAU, 52 ans | Le 31/08 : Thierry THOMAZEAU, 54 ans | Le 29/09 : Patrick DENÉVE, 76 ans |
| Le 21/07 : Andrée AUVRAY veuve LEYSIEU, 91 ans | Le 3/09 : Bernard TELIER, 73 ans | Le 30/09 : Michel SORET, 91 ans |
| Le 1 ^{er} /08 : Françoise NOBILEAU, 92 ans | Le 8/09 : Catherine LE CLERC épouse GAUVRIT, 69 an | Le 30/09 : Christiane CARTEAUX veuve LACALE, 89 ans |
| Le 3/08 : Vincent YDIER, 55 ans | | |

Ça s'est passé...

Stages multisports de l'été

L'éducateur sportif municipal **Christophe COURTINE** accompagné de **Maëva BONNAMY**, étudiante en apprentissage, ont proposé, pendant la période de vacances scolaires, des stages multisports.

Ce fut l'occasion pour les jeunes belvérons scolarisés entre le CP (futurs CE1) et la 6^{ème} de **s'initier, découvrir et se perfectionner à de nombreuses activités ludiques et sportives.**

Les stages étaient répartis sur 3 semaines (du 10 au 13 juillet, du 17 au 21 juillet et du 28 août au 1^{er} septembre).

Les prochains stages multi-activités seront proposés lors des vacances de la Toussaint.



Maëva BONNAMY organisant une activité pour les jeunes sportifs.

Fête du 14 juillet

Comme il est de coutume depuis plusieurs années déjà, la Municipalité a organisé un bal populaire ainsi qu'un feu d'artifice pour célébrer la fête nationale.

Pour la troisième année consécutive, le feu d'artifice a été tiré depuis les terrains du Complexe sportif, **permettant aux spectateurs d'avoir une meilleure visibilité**, de pouvoir utiliser des engins pyrotechniques de plus grande portée tout en favorisant la sécurité du public.

Comme ce fut le cas en 2022, le bal populaire s'est tenu à côté

Brocantes en ville - 14 juillet et 15 août

Organisées traditionnellement le 14 juillet et le 15 août en centre-ville, les Foire à la Brocante ont attiré de nombreux passants et brocanteurs.

Ce fut l'occasion pour les belvérons et les touristes de passage **de pouvoir chiner et dégoter quelques belles trouvailles**, le tout dans une belle ambiance.



De nombreux objets étaient proposés lors des deux brocantes.

Balades en vélo - 16 juillet et 20 août

Deux sorties à vélo ont été organisées cet été par la commission citoyenne de la Municipalité.

Empruntant un itinéraire entre le Centre de secours communal et le Pont Neuf (sur la commune de La Barre-de-Monts) en passant par le Marais, le parcours proposé permet d'éviter autant que possible la route départementale.

Ce fut une belle occasion pour les participants de profiter de points de vue uniques sur le Marais ainsi que de la faune et la flore qui y vivent.



du feu d'artifice grâce à la scène mobile installée sur le parking de la Salle omnisports. L'ambiance était de la partie grâce à l'orchestre Blanchard.

Ce changement a été motivé par la volonté d'**organiser les deux animations l'une à côté de l'autre** et ainsi permettre au bal de reprendre à la fin du spectacle pyrotechnique.

La municipalité tient à remercier de nouveau le transporteur JM Devineau à Challans pour le prêt de la remorque ayant servi de scène mobile.



La belle ambiance était au rendez-vous avec l'orchestre Blanchard (en haut) ainsi qu'avec le feu d'artifice tiré depuis les terrains du Complexe sportif (en bas).

Soirées jeux au « 3 » - du 18 juillet au 8 août

Une première édition des soirées jeux réussie ! Pour la première année, la Bibliothèque – Ludothèque proposait 4 soirées jeux à thème en juillet et août.

En famille, entre amis, plusieurs générations se sont retrouvées pour se divertir ensemble et découvrir de nouveaux jeux. Une centaine de joueurs a participé à cette première édition.

Les 4 rendez-vous du mardi soir sont déjà programmés pour l'été 2024 de 19h30 à 21h30.



Les soirées ont réussi à attirer de nombreux joueurs au sein du « 3 ».

Accueil des renforts saisonniers gendarmerie et pompiers – 19 juillet

En cette période estivale, **les effectifs de la gendarmerie et des pompiers s'étoffent avec l'arrivée de saisonniers.**

Un pot de bienvenue a été organisé à Beauvoir sur Mer par le SIVU GENDARMERIE le mercredi 19 juillet.

Ce sont 6 renforts qui ont garni les rangs de la brigade de Gendarmerie de Beauvoir sur Mer. Quant à la caserne de Beauvoir sur Mer, ce sont également 6 renforts pompiers qui ont été accueillis.



Les renforts saisonniers gendarmerie et pompiers accueillis par des élus communaux et départementaux.

Concerts de l'été – du 19 juillet au 9 août

Pour sa treizième édition, les concerts de l'été ont pris la thématiques « voyage autour du monde ».

Ainsi, 13 artistes se sont réunis à l'Église Saint-Philbert lors de quatre mercredis entre le 19 juillet et le 9 août.

La programmation, dépaysante, riche et variée, a pu ravir les 769 spectateurs (+24% qu'en 2022).

Le trio **Criollo** (musique afro-péruvienne), le duo **Safar** (musique méditerranéenne ancienne), le duo **Spivograiï** (musique ukrainienne) et l'ensemble **Onda Libré** (musique latino-américaine) se sont succédés pour faire découvrir au public leurs répertoires et **offrir ainsi un véritable tour du monde en musique.**

Comme les années précédentes, la totalité des recettes a été reversée à la Fondation du Patrimoine pour financer une partie des travaux de rénovation de l'Église Saint-Philbert. **Ainsi, 2985,48€ ont pu être récoltés grâce à cet évènement, soit 30% de plus que l'année dernière.**

Criollo



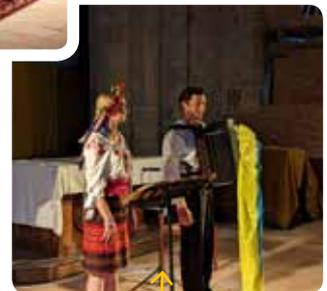
Safar



Onda Libré



Duo Spivograiï



Ça s'est passé... [suite]

Autrefois Challans - du 20 juillet au 17 août

La commune de Beauvoir sur Mer a fait son retour, cette année, à la foire à l'ancienne « Autrefois Challans », les jeudis 20 et 27 juillet ainsi que 10 et 17 août.

Évènement incontournable de l'été, **permettant de mettre en avant notre patrimoine ainsi que nos coutumes maraîchines**, les élus du Conseil Municipal ont pu aller à la rencontre des touristes et des locaux pour leur présenter Beauvoir sur Mer et ses attraits.



Les élus se sont relayés pour présenter le patrimoine de la commune lors des quatre jeudis d'Autrefois Challans.

Journée olympique - 4 août

Pas de médailles, de podiums, de flamme ni de cérémonie lors de cette journée olympique organisée par le CDOS85 (Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée) mais le plaisir de découvrir des activités sportives et ludiques.

Le vendredi 4 août, une partie du Complexe sportif de Beauvoir sur Mer a accueilli une étape de la tournée d'été « Vendée, terre de sports » **permettant aux petits et grands de s'initier à différentes activités**, telles que des sports de balles, de raquettes ou de précision. De nombreuses personnes

sont venues seules, entre amis ou en famille pour profiter des installations.

Un créneau, en début d'après-midi, a été réservé à l'Assoli afin que soixante-dix jeunes puissent prendre part à cette journée.



De nombreuses installations ont été mises en place par le CDOS85 dans le cadre de la tournée estivale.

Bal populaire du 15 août

Pour faire suite aux concours de peinture et photos ainsi qu'à la brocante en centre-ville et terminer ce 15 août en beauté, la Municipalité a organisé un bal populaire sous les anciennes Halles, animé par DJ Micromusik.

Les musiques proposées, intergénérationnelles et festives, ont ainsi pu permettre aux personnes de tout-âge de pouvoir danser et profiter d'une belle ambiance.



Les Halles étaient en fête à l'occasion du bal du 15 août.

Forum des associations - 9 septembre

Évènement incontournable de la rentrée, **le Forum des associations a réuni cette année 25 associations**, de Beauvoir sur Mer et des alentours, dans la Salle omnisports.

Ce fut l'occasion parfaite de mettre en relation l'important tissu associatif belvérois avec la population.

Cette journée a permis également de renforcer les liens existants entre les associations et la Municipalité.

Nous leur souhaitons une très belle rentrée, pleine de réussites tout au long de l'année.



Des démonstrations étaient proposées toute l'après-midi, pour faire découvrir aux visiteurs certaines activités.

Journées Européennes du Patrimoine – 16 et 17 septembre

Pour la première fois depuis quelques années, la Municipalité a souhaité organiser des animations à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

En plus de la **visite libre de l'expo-photos sur le thème « Beauvoir sur Mer autrefois »**, proposée le samedi et le dimanche à l'Ardoise Verte, **deux balades commentées ont été organisées pour partir à la découverte du circuit « Terre »** du Parcours Patrimoine récemment mis à jour par la commission Patrimoine de la commune.

Les cartes du Parcours Patrimoine avec les circuits « Terre » et « Mer » sont disponibles en libre-service à l'accueil de la Mairie.



Accueil des nouveaux arrivants – 22 septembre

Le vendredi 22 septembre, la Municipalité a organisé un accueil à l'attention des nouveaux habitants de la commune.

Ce temps fort consistait à **présenter aux nouveaux belvériers et belvérières leur nouvel environnement**.

Une présentation des sites naturels, du patrimoine, des associations, des services et structures de la commune leur a été faite, suivie d'une visite guidée de Beauvoir sur Mer en autocar et d'une dégustation de produits locaux.

Ce fut également l'occasion pour eux de rencontrer et d'échanger avec le Maire Jean-Yves BILLON et l'équipe municipale en place.



Concours de peinture et photos – 15 août

Le concours de peinture a été organisé pour une 23^{ème} édition, avec 12 concurrents dans la catégorie adultes et 5 dans la catégorie enfants.

Pour la deuxième année, un concours photos a été proposé en parallèle du concours de peinture, permettant aux participants de faire parler leur créativité d'une autre manière tout en valorisant le patrimoine naturel de la commune.

Les deux concours ont emprunté le même thème : « *Beauvoir sur Mer au fil de l'eau* ».

N'hésitez pas à venir contempler certains tableaux et photographies qui sont exposés dans le hall de la Mairie jusqu'au mois de décembre.

Concours photos :



1^{er} prix

Concours de peinture Catégorie enfants :



1^{er} prix



2^{ème} prix

Concours de peinture Catégorie adultes :



1^{er} prix



3^{ème} prix

À venir...

Balade arborée – 28 octobre

Le samedi 28 octobre, une sortie automnale est proposée par la Mairie pour partir à la découverte des différentes essences d'arbres présentes sur notre territoire.

Sur un circuit en ville passant notamment par les parcs du Cornoir et des Jacobins, Vincent THIBAUD, responsable du service espaces verts de la commune, vous partagera son savoir-faire et sa passion pour cet univers.

Ce sera une belle occasion d'admirer leur belle teinte dorée tout en abordant le rôle prépondérant que

jouent les arbres en ville, la façon de les entretenir et leur mécanisme de vie.

Infos pratiques :

Rendez-vous en Mairie à 8h30
Départ à 9h

Gratuit, sur inscription au 02 51 68 70 32
ou à l'accueil de la Mairie

Suivi d'un verre de l'amitié



Concert de Noël – 10 décembre

Afin de profiter de l'esprit de Noël en famille ou entre amis, le tout dans une ambiance conviviale et chaleureuse, la Mairie de Beauvoir sur Mer organise un concert de Noël à la Salle polyvalente.

Entrée libre.

Plus d'informations à venir

sur le site Internet www.mairie-beauvoirsurmer.fr ainsi que sur la page Facebook [Ville de Beauvoir sur Mer](#)



Ciné-débat – 4 novembre

La commission citoyenne de la Municipalité vous convie à une soirée ciné-débat le samedi 4 novembre à la Salle polyvalente.

La thématique des ciné-débat organisés par la commune tourne autour de « Quel avenir pour les prochaines générations ».

En accès libre, sans réservation.

Plus d'informations à venir sur le site Internet www.mairie-beauvoirsurmer.fr ainsi que sur la page Facebook Ville de Beauvoir sur Mer.



Fête du Jeu – 4 février 2024

Après le succès des sept premières éditions, la Fête du Jeu revient le dimanche 4 février 2024 avec pour thème : les Jeux Olympiques.

Cette journée non-stop sera consacrée aux jeux de société, pour les petits et grands.

Save the Date

*NOTEZ LA DATE



AFM Téléthon – 8 et 9 décembre

Le Téléthon 2023 aura lieu principalement le vendredi 8 et samedi 9 décembre.

Le Comité Téléthon de Beauvoir sur Mer se mobilise pour organiser de nombreux temps forts.

Si vous souhaitez **vous débarrasser de livres** (reliés, de poche, BD, d'enfants) **ou de magazines** (de cuisine, jardinage, bricolage ou travaux manuels), n'hésitez pas à les **ramener en Mairie jusqu'au 6 décembre**. Ils seront ensuite mis en vente libre à la Salle polyvalente le samedi 9 décembre.

Au programme :

Du 20/10 au 10/12 :

Vente de livres à la bibliothèque

Du 25/11 au 10/12 :

Course ou marche (à votre guise)



Samedi 9 décembre

Distribution de viennoiseries

Expo-ventes de créations

Balade Pédestre

Repas à emporter

Atelier-création de Noël

Tir à l'arc ludique

Achat de livres d'occasion

Tirage de la tombola des associations

Buvette

Le Comité Téléthon de Beauvoir sur Mer remercie la municipalité, l'Office de Tourisme, les commerçants, les artisans, les bénévoles et les associations belvéroises qui, par leur aide et leur participation, contribuent à la réussite de ces manifestations.

Retrouvez l'ensemble du programme en dernière page ou sur www.mairie-beauvoirsurmer.fr



Pour faire plaisir ou se faire plaisir, n'oubliez pas de **commander des viennoiseries livrées à domicile le samedi 9 décembre** à partir de 8h.

Le bon ci-joint est à compléter et à déposer chez les commerçants participants avant le 5/12/2023.



BON DE COMMANDE

Viennoiseries à livrer chez (Nom / Prénom) :

Adresse complète :

de la part de (Nom - prénom) :

Nombre de croissant(s) X 1,20 € = € TOTAL : €

Nombre de pain(s) au chocolat X 1,20 € = €

Bon à déposer chez les commerçants participants avant le 5/12/2023

Rentrée scolaire 2022-2023

École publique Le Gois

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, le groupe scolaire Le Gois, sous la direction de Charlotte BENETEAU, totalise **107 élèves répartis sur 5 classes**.

Effectifs des classes :

- 21 élèves dans la classe de Charotte BENETEAU (TPS-PS-MS-GS)
- 19 élèves dans la classe de d'Adeline PICHERY (PS-MS-GS)
- 21 élèves dans la classe de Cécile BOURY (CP-CM2)
- 23 élèves dans la classe de Sylvaine LEDUC (CE1-CE2)
- 23 élèves dans la classe d'Aline BOUSQUET (CM1-CM2)



L'équipe enseignante (de g. à d.) : Carole COUTHOUIS, Sylvaine LEDUC, Candice OYHARCABAL, Valérie ACHARD, Charlotte BENETEAU, Gilles GRAS (en remplacement d'Aline BOUSQUET), Adeline PICHERY et Cécile BOURY.

Groupe scolaire Le Gois

Numéro unique : 02 51 49 22 11
Adresse e-mail unique :
ce.0850214w@ac-nantes.fr



Rentrée des classes au groupe scolaire Le Gois.

226

élèves sont scolarisés cette année
dans les écoles belvérides

École privée St Joseph

La rentrée du groupe scolaire St Joseph se fait sous la direction de Sophie GUILLERME avec **119 élèves répartis sur 5 classes**.

Effectifs des classes :

- 26 élèves dans la classe de Catherine SEILLER (TPS-PS-MS)
- 19 élèves dans la classe de Valérie COUPÉ (CP)
- 26 élèves dans la classe de Sophie GUILLERME (GS-CE1)
- 26 élèves dans la classe de Carole PEROCHEAU (CE2-CM1)
- 22 élèves dans la classe de Stephanie CHAIGNE (CM2)



L'équipe enseignante (de g. à d.) : Sandrine FRITEL, Sophie GUILLERME, Katia BODIN, Carole PEROCHEAU, Stéphanie CHAIGNE, Valérie COUPÉ, Frédérique BURGAUD et Catherine SEILLER.

RESTAURANT SCOLAIRE



Debout, de g. à d. : Cécile GARIOU, Véronique ZIMMER, Marie-Claude MARTINEAU, Marie-Chantal GIRARD, Aurore MOUILLÉ, Marie-Pierre GRELIER, Valérie GOUBAULT-BURGAUD, Margaux PALVADEAU
Assis, de g. à d. : Isabelle DUPUIS, Caroline COURVALLET, Sylvie TIEV et Sylvie RENÉ.

Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 »

Les ouvertures au public le dimanche matin reprennent

Après avoir mis en place une ouverture les dimanches matin l'année dernière de novembre à mars, « Le 3 » propose de nouveau ces horaires pour permettre, notamment aux personnes en activité, de pouvoir venir à la Bibliothèque - Ludothèque.



HORAIRES D'OUVERTURE

DU 29/10/23 AU 30/03/24 :

Mercredi : 10h à 12h et 15h à 18h

Jedi : 10h à 12h

Vendredi : 16h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Dimanche : 10h à 12h

FERMETURE :

La Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » sera fermée au public du **mercredi 20 décembre 12h au mardi 2 janvier 2024**

Téléphone :

02 72 75 01 16

Désherbage au « 3 »

Plusieurs bibliothécaires volontaires et Anne-Flore VRIGNAUD, responsable de la structure ont profité de la fermeture estivale fin août pour procéder à un "désherbage".

Le désherbage en bibliothèque consiste à retirer des documents des rayonnages. Selon son état ou son contenu, le document sera recyclé, déposé en boîte à livres ou mis à disposition pour l'action au profit du Téléthon.

Anne-Flore VRIGNAUD précise que **le désherbage fait partie du cycle de la vie des collections**, il est au cœur du métier de bibliothécaire comme peuvent l'être l'accueil du public, les acquisitions, la valorisation des collections ou bien encore l'animation.

C'est essentiel de consacrer du temps à désherber pour renouveler et actualiser les fonds. Il est inutile de surcharger les étagères avec des documents obsolètes ou abîmés. La bibliothèque n'étant pas extensible, **il est important de maintenir le volume des collections en tentant de garder des rayonnages aérés** pour faciliter les recherches de l'utilisateur.



Des bibliothécaires bénévoles du « 3 » en train de procéder au "désherbage".

LES PROCHAINES ANIMATIONS À VENIR

Du 20 octobre au 10 décembre

Action livres déclassés « 1 don = 1 livre » au profit du Téléthon

Vendredi 27 octobre

Soirée frissons

19h30 : Contes d'Halloween (4/9 ans)

20h30 : Soirée Jeux (+ 8 ans)

Sur inscription

Du 1^{er} novembre au 30 avril

Prix des lecteurs du Gois 2024

(sélection de 5 premiers romans)

De novembre à mai

Prix Chronos de littérature 2024

(catégorie maternelle / CP)

Jedi 2 novembre - 19h

Atelier Furoshiki

Technique de pliage de tissu d'origine japonaise notamment utilisée pour emballer des cadeaux sans déchet

À partir de 7 ans

Sur inscription

Samedi 18 novembre - 9h30

Bébé lecteurs

Histoires, comptines et jeux de doigts pour les enfants de 6 mois à 3 ans

Sur inscription

Samedi 2 décembre - 14h30

Dictée

14h30 - Maison des Associations

Proposée par le Certif, au profit de l'association Valentin Haüy (pour les malvoyants et aveugles)

2 niveaux : CM1 > 4^{ème} et 3^{ème} > adultes

Inscription sur place

Mercredi 20 décembre - 16h

Contes « En attendant Noël »

16h - Pour les 3/9 ans

Sur inscription

Du 18 au 21 janvier

Nuits de la lecture

Vendredi 19 janvier - 18h > 20h

Atelier d'écriture créative avec Carole Gosselin

Un atelier (ré)créatif pour explorer votre imagination !

Tout public (à partir de 14 ans)

Payant, sur inscription

Renseignements et inscriptions

au 02 72 75 01 16

Du nouveau chez les commerçant belvérisins

Atelier de Poupette : une couturière s'installe sur la commune

« L'Atelier de Poupette », lancé par Pascale THOUAZET depuis le début d'année propose de **confectionner des articles de mode sur mesure** (vêtements et accessoires pour adultes et enfants).

Avec son **sens de l'écoute et de l'adaptabilité**, cette couturière avertie saura donner vie à vos idées de créations. Équipée d'une brodeuse, elle propose également de personnaliser ses articles.

Si vous êtes intéressé, il est possible de la contacter par téléphone, sur sa page Facebook ou sur son site Internet.

De plus, avec L'Atelier de Poupette, Pascale THOUAZET, couturière diplômée, propose des **cours de couture au domicile** dans une ambiance conviviale et ludique.

Elle sera présente au Concert de Noël à Beauvoir sur Mer le dimanche 10 décembre pour vous présenter ses créations spécifiques.

www.latelierdepoupette.fr



La psychologue pour les enfants et les familles déménage

Disposant d'un cabinet jusqu'alors au 2 rue des Écoles, la psychologue **Mme Florence PRAUD-ROBICHON** effectue désormais ses consultations dans un bureau de l'Ardoise Verte, au 2 rue Charles Gallet.

Informations pratiques :

Ardoise Verte : 2 rue Charles Gallet
06 24 29 38 08
florencepraud7@gmail.com
Consultations sur rendez-vous



La psychologue et thérapeute
Florence PRAUD-ROBICHON

Le centre de contrôle technique Auto Bilan des Îles se déplace

Depuis le début de cet été, le centre de contrôle technique Auto Bilan des Îles a investi la zone marchande du Super U, à proximité de la Pharmacie du Gois. Ce déménagement a été motivé par plusieurs facteurs :

D'une part, l'Auto Bilan des Îles, auparavant situé impasse des Coquelicots, s'est installé en bordure de zone dans des **nouveaux locaux flambant neufs, plus grands et plus ergonomiques**, permettant d'accueillir des véhicules plus volumineux tels que les camping-cars.

De plus, le centre dispose d'une **meilleure visibilité** par rapport à son ancien emplacement, avec de nombreuses personnes empruntant cette zone commerciale.

Enfin, le fait d'avoir intégré cette zone **permet au client de faire leurs emplettes à proximité** (Super U, pharmacie, opticien, cave à vin) après avoir déposé leur véhicule, rendant l'attente plus agréable.

Contact :

26 rue de l'Estran (parking du Super U)
02 51 93 80 80
www.abi85.fr/beauvoir-sur-mer



Le saviez-vous ?

Depuis quelques semaines, l'Office de Tourisme GO Challans GOis propose une boutique pour faire connaître les productions locales auprès des visiteurs.

N'hésitez pas à aller y jeter un œil !

Office de Tourisme GO Challans GOis
9 Rue Charles Gallet - Tel. : 02 51 68 71 13



Un dispositif à l'écoute de la jeunesse

Avec l'Arpenteur, un relais mobile jeunesse permet d'aller à la rencontre des jeunes et leur propose des temps d'animations, d'information et d'accompagnement dans leurs projets.

Depuis quelques mois, le camion du relais mobile jeunesse arpente les 11 communes de Challans Gois Communauté avec à son bord Maëlyse, Alexandre, Fabien et Alice.

Ces animateurs vont à la rencontre des jeunes sur l'espace public (city stade, parc, place, skate park...), mais aussi dans les établissements scolaires (lycées, collèges, MFR).

L'équipe d'animation jeunesse échange avec les jeunes sur différents thèmes (réseaux sociaux, consommation et addictions, sexisme...) et répond à leurs interrogations autour de l'orientation, des loisirs, du logement, de la santé...

Quand sera-t-il sur la commune ?

À l'occasion de sa tournée des communes entre septembre et décembre 2023, l'Arpenteur sera présent le **vendredi 3 novembre**, à partir de 15h, sous les Halles.

L'Arpenteur, répond aussi à la demande des familles avec des **ateliers parentalité de novembre à mai** au rythme d'un atelier par mois, dans une des communes de Challans Gois Communauté.

Avec une thématique définie, cet atelier permet de créer un dialogue entre parents et jeunes, en toute bienveillance. Briser les tabous et prendre du recul sur les représentations que chaque génération se fait de l'autre, pour une meilleure compréhension et plus de communication.



De nombreux jeunes sont réunis devant l'Arpenteur en toute convivialité.

Le CDOS Vendée lance un concours photo autour du sport

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée propose un concours photo du 11 septembre au 19 novembre 2023, gratuit et ouvert à tous les vendéens.

Pour ce concours, 4 catégories sont proposées : Femme et sport, Sport et fair-play, Sport et inclusion, ainsi que Sport et dépassement de soi.

Ce concours photo a pour objectif de promouvoir l'activité physique et la pratique sportive en Vendée. Le concours étant ouvert à tous les photographes vendéens, il a aussi pour but de valoriser et mettre en lumière les talents de notre département.

4 places pour un événement sportif international sont à gagner.

Inscription sur : www.cdos85.fr



Mot de la minorité

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur de la commune, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal.

Les élus de l'opposition n'ayant pas souhaité s'exprimer, aucun contenu ne figure dans cet espace réservé.

Mouvement du personnel

Les effectifs du restaurant scolaire évoluent avec l'arrivée de trois agents.

Avec l'arrivée de trois nouvelles recrues, l'effectif des agents travaillant au restaurant scolaire se renouvelle en ce début d'année scolaire.

En effet, **Aurore MOUILLÉ** (aide à la préparation, distribution et service des repas, entretien du restaurant), **Marine MOURON** (distribution et service des repas) et **Isabelle DUPUIS** (distribution et service des repas, entretien du restaurant, accompagnement dans les transports scolaires) offre leur énergie pour le bon fonctionnement du lieu.



Isabelle DUPUIS



Aurore MOUILLÉ



Marine MOURON



Registre des personnes vulnérables

Nous vous informons que la commune tient à jour un registre des personnes vulnérables à contacter en cas de risques exceptionnels ou de dispositifs d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid, confinement, inondation, etc.).

Les personnes concernées par ce registre sont les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de 60 et plus reconnues inaptées au travail et les personnes adultes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé.

Ce registre est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et sert, notamment en période de situation exceptionnelle, à contacter les intéressés pour **s'assurer de leur bonne santé, leur donner des conseils sanitaires liés à la situation, voir déclencher une intervention ciblée** des services sanitaires et sociaux si nécessaire.

Les données collectées sont confidentielles et toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

L'inscription sur ce registre repose sur **la base du volontariat**, aussi nous invitons les personnes concernées qui souhaitent s'y inscrire, leurs représentants légaux ou leurs proches à se rapprocher du service CCAS de la mairie : 02.51.68.70.32.



Denis TESSON, 1^{er} adjoint en charge des affaires sociales et de la sécurité, accompagné par Delphine TALLEC-LUNA, agent municipale s'occupant notamment du CCAS.

Un recensement de la population belvéroise prévu en 2024

Le prochain recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 18 février 2024. Le dernier en date a été effectué en 2018.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS !

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres, découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre d'élus au conseil municipal ou bien encore le nombre de pharmacies...

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, ... Ces éléments aident notamment les professionnels à mieux connaître leurs marchés.

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : COMMENT ÇA MARCHE ?



Avant la collecte

Des agents recenseurs sont recrutés par la Mairie. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage. Une photo des agents recenseurs sera diffusée dans le bulletin municipal de janvier 2024.



Pendant la collecte

Répondre en ligne est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site www.le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par Internet (depuis leur smartphone, tablette ou ordinateur), les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Les documents peuvent également être envoyés en Mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le Maire signe le récapitulatif de l'enquête et envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee. Les réponses par Internet arrivent quant à elles directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES.

Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Lors du traitement des questionnaires, les noms et adresses des personnes ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR LA COMMUNE

Patricia Potier, agent municipal au service de l'État civil, a été désignée coordonnateur du recensement sur la commune.



**Devenez Agent Recenseur :
Collectez, Comptez,
Contribuez !**

LA MAIRIE RECHERCHE DES AGENTS RECENSEURS :

Disponible, organisé et rigoureux, l'agent recenseur sera titulaire du permis B.

Plus d'information sur : www.mairie-beauvoirsurmer.fr



Une rentrée animée pour le restaurant scolaire

En ce début d'année scolaire 2023-2024, la cantine a proposé de nombreuses animations aux enfants scolarisés à Beauvoir sur Mer.



28 septembre

Repas proposé sur la thématique "rugby"



3 octobre

Animation autour des pommes



Du 9 au 13 octobre

Semaine du goût avec une thématique autour des plantes aromatiques



Près de 800 kilomètres à vélo, en passant par Beauvoir sur Mer, pour accomplir la voie de « Guer/Izon »

Vincent BOURDAIS et Fabien DELAGE, souffrant tous les deux d'un myélome multiple, se sont lancés dans un projet de rallier Guer (Morbihan) à Izon (Gironde), à vélo, avec pour but de mettre en avant et sensibiliser le plus grand nombre sur cette affection rare et actuellement incurable. Ils sont entourés d'une équipe qu'ils ont réussis à fédérer autour de ce beau projet.

Passionnés de vélo, leur objectif commun est de relier deux communes, comme un symbole d'espoir, mais également dans le but de récolter des dons pour la recherche médicale par l'intermédiaire de l'AF3M (Association Française des Malades du Myélome Multiple).

Ce périple a débuté le 24 septembre 2023 et se terminera le 13 octobre 2023, soit environ 800 km répartis en 20 étapes.



Luc BONDON, Vincent BOURDAIS et Fabien DELAGE ont été accueilli dans la commune par Sophie BRIÉE et le Maire Jean-Yves BILLON.

L'entretien du cimetière évolue

Dans la continuité des premières tranches réalisées, la commune de Beauvoir sur Mer s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche environnementale en veillant notamment à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

POURQUOI ?

- Parce que la **réglementation a évolué** et interdit l'usage des produits phytosanitaires.
- Pour **préserver la qualité des eaux**.
- Pour **favoriser la biodiversité**, les micro-organismes du sol, les insectes, les oiseaux, etc.
- Pour que ce lieu de mémoire devienne aussi **un lieu de vie pour la nature**.
- Pour rendre le cimetière **agréable et verdoyant** pour les visiteurs.



QU'EST CE QUI CHANGE ?

L'entretien différencié du cimetière permet de **limiter le désherbage mécanique et manuel** et aussi de **végétaliser**.

Ainsi, on y laisse pousser la végétation plus qu'avant, avec notamment l'**enherbement des petites allées** et la **végétalisation maîtrisée des inter-tombes**.

Végétalisation maîtrisée
des inter-tombes



Enherbement
des petites allées

Floraison sauvage
au sein du cimetière



QUELLE GESTION DE L'ENHERBEMENT ?

L'enherbement est le moyen le plus efficace pour permettre une **gestion différenciée, écologique et durable** du cimetière tout en offrant un cadre verdoyant :

- Dans la continuité de ce qui a déjà été fait, l'**enherbement sera réalisé progressivement dans les allées**, par tranche sur plusieurs années, avec une semence appropriée au sol et conditions climatiques du cimetière.
- Par le **développement en maîtrise de la végétation sauvage**, en limitant autant que possible les sols nus.
- Par des **tontes régulières** de l'enherbement des allées seront réalisées ainsi que des coupes au niveau des inter-tombes.

QUELLE GESTION POUR LE PERSONNEL ?

Cette démarche écologique implique une **modification de la manière d'entretenir** le cimetière :

- Par la **diminution des gestes répétitifs** pour le personnel en charge de l'entretien en favorisant la tonte au désherbage.
- Pour la réduction du temps consacré au désherbage et **optimisation de la gestion du cimetière** en mobilisant le personnel sur d'autres activités.

Lorsque que vous venez vous recueillir sur la tombe de vos défunts, n'hésitez pas, vous aussi, à participer à l'entretien autour de la concession.

Changeons notre vision, **soyons plus tolérants envers les herbes spontanées** : elles ne sont ni « sales » ni « mauvaises » ni « vilaines », elles sont inoffensives pour notre environnement.

La réalisation du lotissement communal Saint Louis est en cours

En 2022, la commune de Beauvoir sur Mer a obtenu un permis d'aménager pour la création d'un lotissement communal situé Chemin de Saint Louis.

Ce lotissement, du même nom, comprend un îlot cédé à Vendée Logement pour la création de 9 logements sociaux, ainsi que 13 lots à bâtir, dont 11 sont à céder.

Les travaux d'aménagement ont démarré en juillet 2023 et sont désormais bien avancés. Le conseil municipal a délibéré en octobre 2023 pour fixer le prix des 11 lots à vendre à hauteur de 100,00 € TTC, en précisant que **ces lots seraient vendus en priorité à des primo-accédants** pour la construction d'une habitation en résidence principale.

La commune souhaite ainsi rendre son territoire attractif pour l'installation de nouveaux ménages.

Toute personne intéressée est invitée à contacter les services de la Mairie.



Les travaux de terrassement du lotissement communal

Le projet de lotissement en chiffres :

13

lots à bâtir

100 € TTC

le prix de vente au m² (en TTC)

9

logements sociaux
proposés par
Vendée Logement

8 837

la surface en m² du lotissement

1 KM

la distance entre le lotissement
et l'entrée du centre-bourg

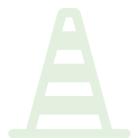
Vue aérienne de l'emplacement du lotissement communal Saint Louis

En bref et en images

Voirie au chemin de l'Ormeau et au croisement avec le chemin de la Chèvre



Effacement réseaux
rue du 8 mai



Peintures routières
chemin de la Chèvre



Début des travaux d'aménagement
du centre-bourg : réfection du
parking (côté hôtel du marché)

Sport

A.R.S.B. (Association des Retraités Sportifs Belvéris)

L'ARSB : la santé par l'activité

C'est la devise de l'ARSB, bouger, jouer, chanter... car multiplier les activités a un effet bénéfique sur la santé. Des activités, l'ARSB vous en propose une vingtaine, à pratiquer sans modération tout au long de la semaine.

Au choix des activités sportives adaptées à un public senior (randonnées, gymnastique, danses, tir à l'arc, tennis....) et des activités de loisirs qui peuvent être très utiles comme l'Anglais ou l'informatique.

Chaque activité est encadrée par des animateurs bénévoles, attentifs à la sécurité et au bien-être des participants.

Le planning hebdomadaire est complété par des sorties, des voyages et des moments festifs comme la galette des rois et le méchoui.



Les membres de l'association en action.

Zoom sur une activité : Activ'Mémoire

Activ'Mémoire ou comment muscler le cerveau, les jambes et les zygomatiques.

Comme son nom l'indique, une séance d'Activ'Mémoire consiste, sous la houlette des animatrices, à s'activer physiquement tout en faisant travailler le cerveau. Ce qui n'est pas si simple !

“Allez-y, faites 10 flexions, mémorisez E-N-T-I-R-C-A et restituez les 3 mots possibles”.

On ne gagne rien mais on rigole bien.

Information :

06 05 44 87 11
ou 06 84 03 37 84
ou 07 70 57 26 45
www.arsb85.fr

Les Archers du Pays du Gois

La saison 2023 est désormais finie... Nous avons organisé notre journée de fin de saison avec, comme tradition le tir du Roy ou « abat-oiseau » avec de belles surprises puisque les trois détenteurs des titres de Roy (cible à 50 mètres pour les confirmés), Roitelet (cible à 30 mètres pour les nouveaux archers) et Page (cible à 15 mètres pour les moins de 12 ans) ont été détrônés.

La journée s'est poursuivie par un apéritif et un repas convivial sur la base d'un barbecue et l'après-midi a été consacrée aux passages des distinctions (grades chez les archers) et la découverte du tir à l'arc pour certains novices.

Comme depuis plus de 10 ans, cet été, les mardis après-midi ont été consacrés aux découvertes que nous organisons avec la commune de La Barre-de-Monts pour le centre aéré et les estivants, pour ce travail, le club est rémunéré cela permettant de conserver un tarif d'inscription abordable malgré l'inflation.

Après les forums des associations sur les communes de Bouin, Saint-Gervais et Beauvoir sur Mer, nous reprenons la routine des entraînements encadrés le 13 septembre mais uniquement les mercredis de 17h30 à 19h et les vendredis de 18h30 à 20h les autres créneaux disponibles restant accessibles aux pratiquants confirmés et possédant les clefs.

En octobre, nous accueillerons les élèves de l'école du Marronnier de Bois-de-Céné dans le cadre du programme pédagogique mis en place par l'établissement.

Le 5 novembre notre concours sélectif aura lieu à Saint-Gervais à la salle des Primevères.

Bonne rentrée à toutes et tous !



Pas de tir extérieur situé au complexe sportif.

Culture - Loisirs

Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer

En avant la musique !

Une nouvelle année musicale s'annonce pour l'Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer (OHB), qui s'est enrichi de plusieurs musiciens cet été.

L'Orchestre compte actuellement 27 musiciens de tout âge qui aiment à se retrouver dans une ambiance conviviale pour partager de bons moments et préparer les nombreuses sorties prévues cette année.

L'OHB va multiplier ses participations aux cérémonies commémoratives sur Beauvoir sur Mer et ses environs.

Comme l'année dernière, une représentation lors d'une messe dans l'église de Beauvoir sur Mer à l'occasion de la Ste Cécile est en préparation pour le 3 décembre.

Le traditionnel concert de l'Orchestre aura lieu le dimanche 26 mai 2024 à la salle polyvalente avec une participation exceptionnelle de l'Orchestre de l'Île d'Yeu... Nous vous y attendons nombreux !

Vous pourrez aussi nous retrouver lors d'aubades pour Noël ou pour la Fête de la Musique.

Un changement d'importance marque cette rentrée musicale : notre directeur musical Sylvain NINNONET, à l'origine de la création de l'OHB, a souhaité laisser sa place pour réintégrer les rangs des musiciens. Nous aurons le plaisir d'être dirigé par Philippe NIAY, professeur de piano et d'accordéon à l'École de Musique de Beauvoir sur Mer. Il apportera à l'OHB sa grande expérience musicale et assurément encore plus de diversité dans le répertoire.

Autre nouveauté, un orchestre d'accordéons en cours de création !

C'est justement à l'initiative de Philippe NIAY que va prochainement voir le jour un nouvel orchestre à Beauvoir sur Mer, composé exclusivement d'accordéons.

Cet orchestre est ouvert à tous les accordéonistes amateurs, membre ou non de l'OHB ou de l'École de Musique. Venez nous rejoindre !

L'Orchestre d'Harmonie recrute toujours !

Contact :

ohbsm85@gmail.com

Président :
Olivier ROGER - 06 48 27 18 24

Directeur musical adjoint :
Sylvain NINNONET - 06 19 19 24 46



Répétitions :

Les mercredis à 20h30
36 Grand Rue

Ambreline

- Marché de Noël -

Oyez, Oyez !! L'association AMBRELINE vous invite à venir au Marché de Noël les 25 et 26 novembre à la salle de l'Ardoise Verte (face à la Mairie).

Vous y trouverez beaucoup d'objets réalisés par les créateurs de l'association pour des idées originales de cadeaux uniques pour les fêtes de fin d'année, pour les amis...

Les créateurs pourront vous expliquer ce qu'ils font en vous montrant leurs savoir-faire et ce dans une ambiance chaleureuse. N'hésitez pas, venez nombreux vous participerez ainsi à la vie de la commune et de ses associations.

Vous pouvez nous joindre par e-mail : ambrelinecreations85@gmail.com
ou téléphone : 06.61.09.34.81

Le président, Jean-Michel BOULÈGUE



AMPAC

- Association Maraichine pour la promotion de l'Art et de la Culture -

26^e rendez-vous avec les Chœurs de France le 16 décembre 2023.

Depuis plus de 25 ans maintenant, Beauvoir sur Mer accueille les Chœurs de France.

Le succès remporté à chacune des séances montre l'attachement du public pour le programme toujours renouvelé que nous offrent les célèbres choristes.

Initiateur des Chœurs de France en 1986, Jean-Claude Oudot (décédé en 2018) a créé sept chœurs régionaux (Aquitaine, Paris, Pays de Loire, Bourgogne, Rhône, Provence et Picardie) dont tous les chefs recherchent la même technique afin d'avoir tous ensemble ou séparément une "couleur générale" identique.

Ainsi, près de 2000 choristes en France ont été amenés à travailler régulièrement avec de grands noms du spectacle.

L'expérience de Jean-Claude Oudot aux Petits chanteurs à la Croix de Bois de 7 à 14 ans, lui a certainement inculqué sa passion pour le chant choral.

La création des Chœurs de France, c'est la rencontre avec de grands noms de la variété française et étrangère séduits par la précision des voix et les harmonisations professionnelles unanimement saluées.

Absents en 2021 et 2022, ils nous ont régalez l'an dernier avec l'hommage rendu à Jean-Jacques Goldman, sous la direction d'Evelyne Lagarde.

Cette année, l'Association Maraichine de Promotion de l'Art et de la Culture (AMPAC) a le plaisir de présenter la nouvelle tournée des Chœurs de France: "MUSICALS, UNE VIE DE COMÉDIES MUSICALES".

Un spectacle émouvant, coloré et scintillant à ne manquer sous aucun prétexte. Quand on vous dit comédies musicales, à quoi pensez-vous? West Side Story? Le Roi Lion?...

Ces concerts sont toujours placés sous le signe de l'amitié qui liait Jean-Claude Oudot et Michel Dupont et dont nous continuons d'honorer avec affection la mémoire.

Billetterie :

17 € / 9€ pour les enfants, étudiants et demandeurs d'emploi

La billetterie est ouverte à l'Office de Tourisme de Beauvoir sur Mer à partir du mercredi 16 septembre (tél. : 02 51 68 71 13).



Les Chœurs de France à la Salle polyvalente lors d'une précédente représentation.

Avis aux associations

Vous souhaitez diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin ?

Pour cela, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante :
communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

avant le 8/12/2023

Prochaine parution de l'Aluette : janvier 2024.

Santé - Social - Solidarité

Nid des Aidants 85 - Nord Ouest

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT
Nord-Ouest

Vous êtes **aidant**
d'une personne atteinte d'une
maladie neuro-évolutive ou en perte
d'autonomie (Alzheimer et apparentés,
Parkinson, Sclérose en plaques...)
à domicile !

Vous résidez sur le territoire
NORD-OUEST VENDÉE
(Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Océan Marais de Mont, Ile de Noirmoutier,
Challans Gois Communauté)

APPELER Le Nid des Aidants au
06 77 39 09 06

85
LE NID DES AIDANTS
ACCOMPAGNEMENT ET RÉPIT DES AIDANTS

INFORMER **FORMER** **ANIMER**

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT
Nord-Ouest

85
LE NID DES AIDANTS
ACCOMPAGNEMENT ET RÉPIT DES AIDANTS

Élise LANDURÉ
Animatrice pfar Nord-Ouest

06 77 39 09 06
pfr.nordouest@lna-sante.com
leniddesaidants.fr

Notre mission
vous **accompagner**
et vous **soutenir** au quotidien !

LNA **ARS** **VENDÉE**
SANTÉ **LE DÉPARTEMENT**

Océan Marais de Monts **Challans Gois** **Ile de Noirmoutier**

Secours Catholique

Portes-ouvertes du Secours Catholique, le samedi 18 novembre de 10h à 17h, place Saint Nicolas.

Au programme :

- Braderie de la boutique solidaire
- Vente de vêtements, vaisselle, jouets et livres
- Découverte de nos actions.

Ouvert à tous !



La commune est désormais éligible au Denormandie, un dispositif fiscal avantageux pour investir dans l'ancien

La convention cadre "Petites Villes de Demain" valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), signée le 18 juillet 2023, permet à la commune de Beauvoir sur-Mer d'être éligible au dispositif fiscal « Denormandie ».

Le dispositif « Denormandie », qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une aide fiscale accordée dans le cadre d'un investissement locatif. Il est destiné à encourager la rénovation de logements anciens.

Plus concrètement, ce dispositif prend la forme d'une réduction d'impôt sur le revenu accordée aux particuliers achetant un logement vide (non meublé) à rénover, pour le mettre ensuite en location (pour une durée de 6, 9 ou 12 ans). Plus la durée de location est longue, plus la réduction d'impôt est importante (-12%, -18%, -21%).

Le dispositif s'adresse aussi bien au particulier qui fait rénover qu'à celui qui achète à un promoteur qui a fait rénover le bâtiment.

Pour en bénéficier, vous devez déclarer cet investissement locatif au moment de la déclaration annuelle de revenus.

Sauf nouveau prolongement prévu par le Gouvernement d'ici la fin de l'année, le dispositif doit prendre fin au 31 décembre 2023. Seule la date d'acquisition du logement est prise en compte (la prise en compte de la date du début de réalisation des travaux est sans incidence).

Exemple : L'avantage fiscal se calcule sur le prix total de l'achat (travaux compris), si vous achetez un bien d'un montant de 160 000 €, auquel s'ajoutent des dépenses de rénovation parmi les dépenses éligibles d'un montant de 40 000 €, et que vous louez sur une période de 12 ans, vous bénéficiez d'un avantage fiscal de 42 000 € (21 % de 200 000 €), soit 3 500 € de réduction d'impôt sur le revenu par an.



Quelles sont les conditions ?

- Les travaux doivent représenter au moins 25% du montant total de l'opération (acquisition + travaux d'amélioration),
- Le plafond des dépenses pris en charge est de 300 000 €,
- Les loyers pratiqués sont plafonnés afin de mettre sur le marché une offre de logements abordables.

Quels sont les travaux éligibles ?

- Les travaux qui prévoient une modernisation, un assainissement et un aménagement de surfaces habitables nouvelles,
- Les travaux concernant la création de surfaces habitables nouvelles,
- Les travaux de rénovation énergétique visant à réaliser des économies d'énergie.

Pour en savoir plus, consultez le site du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :

www.economie.gouv.fr/particuliers/reduction-impot-denormandie

Le Guichet Unique de l'Habitat-Espace Conseil France Rénov' de Challans Gois Communauté accompagne techniquement et financièrement (subventions) les propriétaires bailleurs dans leur projet de travaux.

Vous pouvez le contacter par e-mail :

guichethabitat@challansgois.fr ou par téléphone au 02 51 93 29 33

VOUS INFORME

La communauté de commune a lancé il y a quelques mois son annuaire des entreprises

Il s'agit d'un annuaire numérique qui permet de retrouver en un clic les 4 000 entreprises présentes sur les 11 communes du territoire.

Toutes les entreprises du territoire sont présentes sur l'annuaire, et les informations se mettent à jour toutes les semaines selon des sources officielles (créations, fermetures, modifications).

Les enjeux de cet annuaire sont multiples, puisqu'il s'adresse autant aux administrés qu'aux entreprises elles-mêmes :

- Valoriser et promouvoir l'économie de proximité en communiquant sur toutes les entreprises du territoire
- Favoriser la consommation locale et les circuits courts
- Offrir aux entreprises un canal de communication gratuit et supplémentaire sur le web pour gagner en visibilité
- Faciliter l'emploi local (recherche d'emploi, stage, alternance...)
- Encourager la mutualisation, le partage et les échanges entre les entreprises du territoire




Challans Gois
 ANNUAIRE DES ENTREPRISES

Annuaire des entreprises

C'est bien simple, l'annuaire des entreprises de Challans Gois, c'est le plateforme qui vous permet de retrouver en un clic toutes les entreprises près de chez vous !

Rechercher ici par Nom, Enseigne, Sigle, Activité ...

APPREZ VOTRE RECHERCHE

SECTEUR D'ACTIVITE: Choisir ...

DOMAINE D'ACTIVITE: Choisir ...

COMMUNE: Choisir ...

RECHERCHER UNE ENTREPRISE →

RÉINITIALISER

MON COMPTE ENTREPRISE

Les entreprises de VOTRE TERRITOIRE

France services : les services publics près de chez vous !

Actrice majeure de la cohésion des territoires ruraux, les agences France services contribuent chaque jour à l'amélioration de l'accessibilité des services publics et des démarches en ligne.

France services, qu'est-ce que c'est ?

La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés de **rapprocher le service public des usagers**. L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales.

Le réseau des structures labellisées « France services » se compose de plus de 2 600 espaces de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à quelques minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous **accompagnent pour vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique**.



France services : pour quelles démarches ?

Les agents France services sont formés pour apporter des **réponses adaptées à chaque situation individuelle**, dans le champ des services cités précédemment :

- une **information de premier niveau** (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un **accompagnement au numérique** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une **aide aux démarches en ligne** (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- des prestations de **conseils pour la résolution des cas complexes** en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.



France services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Dans chaque France services, il est possible de **solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État** :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).



Votre France services à Beauvoir sur Mer

Adresse : 2 rue des Écoles (à l'emplacement de l'ancien Trésor Public).

Ouverture :

- Lundi : 9h > 12h30 & 13h30 > 16h
- Mardi : 9h > 12h30 & 13h30 > 16h
- Mercredi : 9h > 12h
- Jeudi : 9h > 12h30 & 13h30 > 16h
- Vendredi : 9h > 12h30

Téléphone : 02 51 36 87 27

E-mail :

beauvoir-sur-mer@france-services.gouv.fr

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ⇒ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ⇒ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



**CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE**



**AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES**



**MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE**

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



DU 10 OCTOBRE AU 10 DÉCEMBRE
Action livres déclassés « 1 don = 1 livre » au profit du Téléthon
 >>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"
 Organisé par "Le 3"



NOVEMBRE

JEUDI 2 NOVEMBRE
Atelier Furoshiki
 >>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"
 19h - Sur inscription
 Organisé par "Le 3"



SAMEDI 4 NOVEMBRE
Ciné-débat
 autour de la malbouffe
 >>> Salle polyvalente - 20h
 Entrée libre, sans réservation
 Organisé par la Municipalité



DIMANCHE 5 NOVEMBRE
Loto
 >>> Salle polyvalente
 Organisé par La Brun'sie

VENDREDI 10 NOVEMBRE
Cérémonie de bénédiction de la stèle des Anciens Combattants en Afrique du Nord
 >>> Monument aux morts



SAMEDI 11 NOVEMBRE
Loto
 >>> Salle polyvalente
 Organisé par l'USM Foot

SAMEDI 11 NOVEMBRE
Cérémonie commémorative
 >>> Monument aux morts

SAMEDI 18 NOVEMBRE
Portes-ouvertes du Secours Catholique
 >>> Secours Catholique

SAMEDI 18 NOVEMBRE
Séance Bébé lecteurs
 >>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"
 9h30 - Sur inscription
 Organisé par "Le 3"

SAMEDI 18 NOVEMBRE
Opération "1 naissance 1 arbre"
 >>> Chemin Sainte-Cathrine



SAM. 25 & DIM. 26 NOVEMBRE
Marché de Noël
 >>> Ardoise Verte
 Organisé par Ambreline



DU 25 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE
Course ou marche (à votre guise) pour le Téléthon
 >>> Depuis la Salle polyvalente



DIMANCHE 26 NOVEMBRE
Loto
 >>> Salle polyvalente
 Organisé par l'Océane Twirling

DÉCEMBRE

SAMEDI 2 DÉCEMBRE
Dictée
 >>> Maison des associations
 14h30 - Sur inscription
 Organisé par "Le 3"



SAMEDI 2 DÉCEMBRE
Concours de belotte
 >>> Salle polyvalente
 Organisé par la Pétanque belvéroise

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Vide-jouets

>>> Salle polyvalente
Organisé par l'APEEP

-

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Cyclo-cross du Cornoir

Organisé par le Comité d'organisation du Vélo Belvérian

-

SAMEDI 9 DÉCEMBRE

Téléthon

>>> Salle polyvalente

-

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Concert de Noël

>>> Salle polyvalente - 15h
Entrée libre, sans réservation
Organisé par la Municipalité



-

SAMEDI 16 DÉCEMBRE

Concert des Chœurs de France

>>> Salle polyvalente
Organisé par l'AMPAC



VENDREDI 20 DÉCEMBRE

Contes « En attendant Noël »

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"
16h - Sur inscription
Organisés par "Le 3"

-

MARDI 26 DÉCEMBRE

Collecte de sang

>>> Salle polyvalente
Organisée par le Don du Sang



JANVIER

LUNDI 8 JANVIER

Cérémonie des vœux du Maire

>>> Salle polyvalente
Organisée par la Municipalité



-

SAMEDI 13 JANVIER

Sainte-Barbe

>>> Salle polyvalente

-

JEU. 18 & VEN. 19 JANVIER

Repas des aînés

>>> Salle polyvalente
Organisés par le CCAS

-

DU 18 AU 21 JANVIER

Nuits de la lecture

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"
Organisées par "Le 3"

VENDREDI 19 JANVIER

Atelier d'écriture créative

avec Carole Gosselin

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"
18h > 20h - Sur inscription - Payant
Organisé par "Le 3"

-

DIMANCHE 21 JANVIER

Loto

>>> Salle polyvalente
Organisé par l'APEL

-

DIMANCHE 28 JANVIER

Vide-grenier

>>> Salle polyvalente
Organisé par l'ASCB

FÉVRIER

DIMANCHE 4 FÉVRIER

Fête du Jeu

>>> Salle polyvalente - 10h > 19h
Organisé par la Municipalité



-

VENDREDI 16 FÉVRIER

Atelier d'écriture créative

avec Carole Gosselin

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"
18h > 20h - Sur inscription - Payant
Organisé par "Le 3"

Retrouvez l'agenda
des manifestations sur
www.mairie-beauvoirsurmer.fr

BEAUVOIR SUR MER SE MOBILISE POUR LE TÉLÉTHON

AU PROGRAMME :

DU 20 OCTOBRE AU 10 DÉCEMBRE



VENTE DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE « 1 DON = 1 LIVRE »
- À LA BIBLIOTHÈQUE - LUDOOTHÈQUE « LE 3 »

DU 25 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE



COURSE/MARCHE À PIED SOLIDAIRE (À VOTRE GUISE)
- SUR RÉSERVATION / 3€ / PARCOURS 5,5 KM ET 9,9 KM / DÉPART SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 9 DÉCEMBRE



DISTRIBUTION DE VIENNOISERIES
- DÈS 8H / À DOMICILE



BALADE PÉDESTRE
- SALLE POLYVALENTE / RDV 9H30 / 2€ / 9 KM



EXPO-VENTE DE CRÉATIONS
- SALLE POLYVALENTE / 11H > 17H30



DÉGUSTATION D'HUÎTRES & MUSCADET
- SALLE POLYVALENTE / 11H > 12H30



**TIRAGE DE LA TOMBOLA
DES ASSOCIATIONS**
- SALLE POLYVALENTE / 17H



REPAS À LA CARTE (À EMPORTER)
- SALLE POLYVALENTE / 11H > 14H
- SUR RÉSERVATION



**CONCOURS DE PÉTANQUE
EN 4 PARTIES**
- BOULODROME



VENTE LIBRE DE LIVRES
- SALLE POLYVALENTE / 11H > 17H



ATELIER CRÉATION DE NOËL
- SALLE POLYVALENTE / 15H > 17H



TIR À L'ARC LUDIQUÉ
- SALLE POLYVALENTE / 15H > 17H

ANNONCE DES RÉSULTATS À 17H30

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME SUR WWW.MAIRIE-BEAUVOIRSURMER.FR